



COMMUNE DE
DAILLENS

**PREAVIS de la Municipalité
au Conseil communal**

Préavis municipal No **2017.03 CC** – Section de l'administration générale

Demande de crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- pour travaux d'études et honoraires liés au projet de décharge au lieu-dit La Vernette

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la première séance entre la Municipalité et la commission du Conseil chargée d'étudier le dossier de la décharge, il a été décidé par les deux parties de demander au Conseil communal une somme de Fr. 50'000.- afin d'étudier au mieux ce projet.

Si une dépense supplémentaire de ce montant peut être simplement validée par la commission des finances, ceci en relation avec les compétences et autorisations spéciales accordées en début de législature, la Municipalité tient tout de même à présenter cette demande au Conseil communal.

En effet, le projet d'installer une décharge sur notre commune pose passablement de questions tant sur la sécurité, l'écologie, les responsabilités de chacun que sur les finances communales ; il est donc important que les membres du Conseil soient consultés.

Une première rencontre avec un avocat a déjà eu lieu le 21 août 2017, jour de l'adoption de ce préavis par la Municipalité. Si notre demande de crédit ne devait pas être validée par le Conseil, ces premiers frais engagés seraient financés par le budget courant 2017.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

- Vu le préavis municipal No 2017.03 CC relatif à la demande de crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- pour travaux d'études et honoraires liés au projet de décharge au lieu-dit La Vernette,
- Ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour l'étude du projet de la décharge La Vernette;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme maximale de Fr. 50'000.- pour réaliser ces études;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par emprunt et amortie en une seule fois en 2019.

Adopté en séance du 21 août 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

J.-Y. Thévoz

L. Chapalay



Municipal à convoquer : J.-Y. Thévoz, Syndic

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 25 septembre 2017